REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
«AGREE»

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 015/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-426269-CS-QCBS
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant (firme) en charge de réaliser une étude sur l'autonomisation énergétique des bâtiments des Instances Officielles
Date de publication	: 07 août 2025

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant (firme) en charge de réaliser une étude sur l'autonomisation énergétique des bâtiments des Instances Officielles ».**

L'objectif de la mission du consultant est :

(i) La réalisation d'un état des lieux sommaire et détaillé du système énergétique, de l'installation électrique ainsi que de la consommation énergétique de chacun des bâtiments sélectionnés. Le Consultant devra indiquer dans son rapport d'état des lieux le type d'alimentation des bâtiments (MT ou BT) y compris l'état général des feeders et cabines d'alimentation en amont;

(ii) L'identification et l'évaluation des options d'autonomisation énergétique les plus optimales sur le plan du délai de mise en œuvre, de la qualité, du coût et du gain énergétique réalisable ;

(iii) L'élaboration d'un DAO avec un cahier des charges devant permettre de réaliser un Projet Pilote pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de solutions d'autonomisation énergétique constituées d'interventions écoénergétiques et de sources photovoltaïques pour les bâtiments publics (Instances Officielles identifiées).

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), invite les Consultants firmes ou cabinets (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants firmes intéressés doivent fournir les

informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être un cabinet ou un groupement des cabinets ;
- Justifier d'une expérience générale d'au moins 10 ans dans les études, en particulier dans les domaines de : l'ingénierie, la planification des systèmes électriques, la gestion de l'énergie, la réhabilitation ou la construction des installations électriques MT et BT, en particulier des systèmes énergétiques autonomes;
- Justifier d'au moins 5 références des marchés de nature et de complexité similaires ou supérieures au cours de 10 dernières années dans le domaine du solaire : Etude, conception et dimensionnement des systèmes énergétiques et installations électriques des bâtiments publics autonomes ou bâtiments autonomes à usage hôtelier, résidentiel, culturel, sportif ou commercial d'envergure similaire. Les expériences du cabinet en termes de contrôle et de surveillance seront en sus, mais ne détermineront pas la qualification du consultant sur la partie volet-étude ;
- Justifier d'un agrément dans la catégorie des prestations requises par les présents termes de référence octroyé par une institution reconnue dans son pays d'origine. Le Client se réserva le droit de s'assurer de la véracité de l'agrément qui lui sera présenté ;
- Avoir une équipe expérimentée, capable d'interagir et de communiquer efficacement en français avec des responsables de SNEL SA et de l'UCM et du SGRHE.

Les qualifications et l'expérience des experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection et ne doivent pas être incluses dans les qualifications et expérience du Consultant. Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de manifestation d'intérêt ainsi que les copies des attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), cinquième édition, septembre 2023, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés. Dans le cas d'une sous-traitance, les qualifications et expériences du sous-traitant ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la Qualité et le Coût telle que décrite à la section VII, paragraphe 7.3 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), 5ième édition de septembre 2023, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **jeudi 21 août 2025** et porter clairement la mention : **« AMI n° 015/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement d'un Consultant (firme) en charge de réaliser une étude sur l'autonomisation énergétique des bâtiments des Instances Officielles ».**

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2ème étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur